

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'association des riverains du VYF (Vaularon, Yvette, Frileuse). site : [www. Asso-vyf.com](http://www.Asso-vyf.com)

**Samedi 27 janvier 2018, de 9h15 à 12h, salle du Conseil, en mairie de Bures sur Yvette.
En complément de la présentation des diapositives diffusées sur le site.**

Adhérents présents :

Mesdames : Renée Andrieu, Anne Bodin, Monique Capana, Danielle Carrière, Monique Darmon, Martine Debiesse, Valérie Dessertenne, Bernadette Fontanella, Irène Gaspard, Emmanuelle Gilbert, Nathalie Hutin, Patricia Kasperet, Michèle Legemble, Catherine Macquin, Michèle Mabru, Valérie Monteillet, Geneviève Moutafis Thérèse Samson, Mad. Sakarovitch, Hélène Swist, Michèle Trojani, Sylviane Vlachos.

Messieurs : Mr Alexanian, Bernard Billion, J.Marc Calloud, Monsieur Champion, Guy Cheymol, J.Paul Chiello, Laurent Daheron, Gérard Dufeu, Guy Falaise, J.Pierre Galichet, Guy Hervo, François Jacquet-Francillon, Michel Masson, Alban Mosnier, Thomas Plisson, Paul Sergent, Frantz Vermeir.

Renouvellement d'adhésion et bons pour pouvoir de Mesdames et Messieurs : Mr Andrieu, Martine Aptel Brunet, Mr Colas, Jean Daveu, Marie-Noëlle Decoux, Jean Ginibre, Armelle Hubert, Thierry Hubert, Nathalie Hutin, Jean-Claude Keller, Bernard Legemble, Evelyne Mazière, Huguette Swinnens.

Conseil d'Administration du VYF

Mesdames : Danielle Courteau, Danielle Farret,

Messieurs : Michel Bignard, Pierre Farret, André Loie. Antoine Sotty.

Soit membres présents ou pouvoir, cotisation 2017 à jour 58 : Quorum atteint.

Invités présents :

Gometz-le-Châtel :

Madame Monique Darmon, Maire Adjoint à l'environnement, Gometz-le-Châtel,

Bures :

Monsieur Jean-François Vigier, Maire de Bures sur Yvette,

Madame Anne Bodin, adjointe chargée des Affaires scolaires, périscolaires et de la Petite Enfance, représentant la ville au SIAHVY,

Madame Emmanuelle Gilbert , maire adjointe chargée des Solidarités,

Monsieur Joël Robichon , Conseiller municipal délégué aux Seniors et aux Anciens Combattants,

Monsieur Alban Mosnier, Conseiller municipal,

Associations :

Monsieur Calloud, Président de VAB,

Monsieur Lionel Champetier, Président de l'UASPS Saclay et ASEOR,

Madame Martine Debiesse, Animatrice du Collectif du Moulon,

Madame Catherine Macquin, Présidente association ADEVY- Gif sur Yvette.

Madame Christine Maupas, Présidente Association de Palaiseau.

Rencontre :

Des remerciements ont été adressés :

- aux personnes présentes : Adhérents, Élus, Membres d' Associations et aux personnes ayant participé au bon déroulement de l'AG.
- à Monsieur le Maire pour le prêt de la salle du Conseil.
- aux membres du bureau pour le travail réalisé en 2017.

L'Assemblée Générale s'est déroulée en plusieurs étapes :

- I. Renouvellement des membres du bureau,**
- II. Rapport financier,**
- III. Rapport moral et bilan des activités 2017 ,**
- IV. Présentation des Objectifs 2018,**
- V. Votes :**

Récapitulatif des votes :

- 1) Renouvellement des membres du Conseil d'Administration (bureau) : le renouvellement des membres du bureau, tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
Le nouveau bureau est ainsi composé de : Présidente : Danielle Farret ; Secrétaire : André Loie ; Trésorier / Vice-président : Michel Bignard ; Membre du bureau : Danielle Courteau ; Informatique : Antoine Sotty, Photographe : Pierre Farret .
- 2) Le rapport financier, tel que figurant dans la présentation jointe, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- 3) Le rapport moral et le bilan des activités 2017, ainsi que la présentation des Objectifs 2018, tels que figurant dans la présentation jointe, sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Questions posées après la présentation des différents dossiers

Trois thèmes forts ont été abordés : PLU(M Vigier), inondations, et ruissellement. Chaque thème documenté a fait l'objet de discussion parmi les adhérents, les membres du Bureau et les Élus.

— Intervention de Monsieur Vigier, Maire de Bures sur Yvette :

- PLU : M Vigier rappelle l'approbation du projet de PLU en Conseil Municipal de décembre dernier. Il remercie les associations pour leur participation active à ce projet. Il indique avoir maintenant reçu l'approbation des divers Services concernés de l'État, ce qui permet d'engager l'étape suivante.

Il annonce dès maintenant l'enquête publique sur ce PLU qui aura lieu du 3 mars au 3 avril prochain en Mairie de Bures, avant d'engager la rédaction de la version détaillée du PLU. Cette enquête sera annoncée dans le bulletin municipal de février, et permettra de proposer éventuellement des aménagements. Un Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui souhaiteraient le rencontrer pendant cette période d'un mois. Il disposera lui-même d'un délai d'un mois supplémentaire pour remettre son rapport. Ceci permet d'envisager l'approbation en Conseil Municipal d'un document définitif à horizon du mois de juin prochain.

- PCS : M Vigier confirme l'élaboration en cours du Plan Communal de Sauvegarde.
- En réponse à une question de M Sergent, M Vigier confirme la décision de creuser rapidement le bassin de Bures, diminuant notamment le risque de crue au niveau de la Faculté et en aval.
- M Vigier remercie VYF pour son apport auprès de la Mairie et des instances administratives ; Mme Farret remerciant à son tour M Vigier pour son soutien.

— Sujet « inondations » :

- Christine Maupas et Anne Bodin rappellent l'existence d'une alerte par téléphone en cas de risque de crue, dans le cadre du système d'alerte et d'aide à la prise à la décision mis au point par le SIAHVY à l'intention des Mairies. Chaque personne souhaitant bénéficier de ce système d'alertes et d'information peut s'inscrire simplement auprès du SIAHVY ou de la Mairie comme présenté dans l'exposé.
- État actuel des bassins : à titre d'information, les bassins de la vallée sont pleins, compte tenu des pluies continues récentes. Autres questions :

- « pourquoi le bassin de Coupière est- il toujours moins plein : le niveau des bassins fait l'objet d'une gestion automatisée et globale sur la longueur du cours d'eau.
- liaison avec les Syndicats « amont de l'Yvette » SMAGER et PNR : la gestion du SIAHVY inclut maintenant les décharges des bassins de St Hubert et de la Grande Rivière et le SIAHVY communique avec le PNR (modélisation réalisée).
- Remplissage du bassin de Saulx-les-Chartreux : « c'est un bassin de retenue de crues implanté sur le cours de l'Yvette. Il occupe une superficie moyenne humide de sept hectares pour une emprise totale de cinquante hectares, et a la forme d'un ovale avec une large étendue d'eau triangulaire en amont du cours d'eau et deux bras de dix et vingt mètres embrassant deux îles marécageuses de cinq hectares. La profondeur moyenne du lac se situe entre un mètre à proximité de la berge sud-ouest et trois mètres dans le lit de la rivière avec une profondeur maximale fixée à quatre mètres quatre-vingt ».

Le bassin a été implanté à l'endroit où la rivière se sépare pour créer deux bras, La Boële et la Rivière Morte et où deux ruisseaux rejoignent son lit, le ruisseau de Paradis et de Chauffour à l'emplacement primitif d'une vaste zone marécageuse. Il est situé en amont de la ville de Longjumeau

En fonction des événements météorologiques, de l'état des rivières et du remplissage des bassins, le SIAHVY vide les bassins, pour être efficace, la situation optimale pour faire face à un événement important est d'avoir des bassins les moins remplis possibles (l'état nominal d'un bassin par temps sec étant d'être vide), au risque d'une répercussion en aval brutale (cf mai-juin 2016). A noter que le SIAHVY étant le long de l'Yvette à Saulx, est directement concerné.

- En projet la création d'une nouvelle zone d'expansion des crues à Coubertin en amont de st Rémy les Chevreuse

- ouverte latérale au niveau du Moulin de Bures : permet un écoulement plus régulier des eaux. La solution définitive est liée au devenir du Moulin à l'issue de la succession en cours toujours non résolue.
- Le bassin de Bures aura après travaux une capacité de 30 000 m³ supplémentaires.
- Problème de l'entretien des vannes et des cours d'eau (branchages, arbres tombés bloquant le passage des eaux) : en ce qui concerna les vannes des visites régulières sont faites par le garde rivière du SIAHVY, et en cas d'événement climatique par les services de la Mairie et du SIAHVY, sans compter la présence sur site de VYF. En fait, avertir immédiatement les services de la Mairie lorsque l'on constate une anomalie de ce type. Ne pas oublier que l'entretien des cours d'eau est de la responsabilité des propriétaires qui sont majoritairement privés.(voir Charte d'entretien des cours d'eau de VYF).

— Sujet eaux de ruissellement et Plateau de Saclay :

- Contrôle des eaux de ruissellement, comment se fait-il ?

Il faut distinguer :

- Le domaine public (routes, chemins, etc.) : responsabilité des Communes ou Communautés Urbaines (CPS- Communauté du Plateau de Saclay par exemple),
 - Le domaine privé (terrains, affluents de l'Yvette et rus par exemple) qui est de la responsabilité des propriétaires adjacents, ou encore des agriculteurs (VYF préconise la constitution (ou la reconstitution) de noues, réintroduction des haies des mares et des étangs. Avertir VYF qui est très attentive à ce sujet, que ce soit pour le plateau de Saclay ou ailleurs
 - Noter que la compétence GEMAPI (**G**Estion des **M**ilieus **A**quatiques – **P**rotection contre les **I**nondations) est maintenant sécable. Quel sera la compétence de la Région, du Département de l'Intercommune et de la Commune ?
 - Sujet de la taxe GEMAPI : dépend de la décision des instances CPS , sera voté en conseil communautaire en Février.
- Sujet de l'assainissement :
- Rappel des contrôles de conformité faits à un rythme de l'ordre de 200 à 250 par an. Beaucoup trop de présence d'Eau Claire Permanente Parasite et Météoriques dans les réseaux. Débordement lors d'événements pluvieux importants.

Remerciements de VYF aux participants

Accueil souhaité de nouveaux participants au bureau de VYF .